



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Intervention de Gilles Bourhis pour FO ESR au rassemblement LPR du 21 septembre

Aujourd'hui s'ouvre l'examen à l'assemblée nationale du projet de loi de programmation de la recherche. Nous sommes rassemblés à l'appel de nombreuses organisations de personnels et d'étudiants pour dire que nous n'en voulons pas, que nous demandons l'abandon de ce projet de LPR.

A toutes les étapes du processus d'élaboration de la loi, FO ESR n'a cessé de condamner les objectifs de ce projet. Quasiment tous les articles de cette loi menacent l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette loi poursuit les objectifs des réformes précédentes, notamment en instaurant définitivement l'ANR comme le centre du financement de la recherche en France. Cette loi poursuit les objectifs de destruction des statuts des personnels en généralisant la contractualisation, c'est à dire la précarité, notamment avec l'article 3 sur les chaires juniors et l'article 6 sur les contrats de projets.

Voyant son projet rejeté, le ministère tente une manoeuvre en cette rentrée. Il propose aux syndicats de personnels de signer un accord sur les rémunérations et les carrières qui accompagne la LPR. Le contenu de cet accord, c'est d'abord l'instauration de primes modulables pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs, dans le même objectif que le RIFSEEP, régime de primes bien connu des personnels BIATSS et ITA. Dans le contenu, il y a aussi des mesures catégorielles dont certaines sont positives.

L'objectif du ministère est clair, essayer d'entraîner les syndicats à soutenir de fait la LPR en signant ce protocole d'accord, alors que le gouvernement est isolé. Ce qu'il veut, c'est sortir à tout prix de cet isolement.

Pour sa part FO ESR n'accepte pas ce chantage, il ne signera pas cet accord. D'après ce que je viens d'entendre sur les réactions des autres syndicats, l'accord va être rejeté, FO ESR s'en félicite !

Retrait du protocole d'accord, abandon de la LPR !

Il y a un autre sujet majeur qui concerne l'Enseignement Supérieur, ce sont les conditions de la rentrée universitaire, qui n'est pas déconnecté de la LPR. La rentrée hybride qui est imposée aux personnels et aux étudiants, c'est le même objectif de destruction du service public. Avec la circulaire ministérielle du 7 septembre, le ministère organise la fermeture des universités. Ce n'est pas cela lutter contre la pandémie, comme l'on dit dans une tribune 35 chercheurs, universitaires et médecins, "*nous ne voulons plus être gouvernés par la peur*". Bien sûr comme dit dans cette tribune les plus faibles doivent être protégés ; mais le ministère doit donner les moyens aux établissements et retirer sa circulaire pour permettre une rentrée pour l'essentiel en présentiel, dans le respect des maquettes des diplômes.

Retrait de la circulaire du 7 septembre ! Rétablissement des cours en présentiel !